

## Les conséquences du rejet du TCE

– janvier 2006 –

### Sur l'élection présidentielle directe

(Éléments de réflexion sur un problème classique de la théorie du choix social appliqué à l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct)

(28 janvier 2006)



[www.ineditspourlenon.com](http://www.ineditspourlenon.com)

*(ce texte fait partie de la page « [Et maintenant ?](#) », qui fait suite au « [Témoignage d'un revenu du Oui, suivi d'un inventaire de 19 arguments inédits](#) » et à la page « [Suites...](#) »)*

## **Introduction**

### **Préalable problématique à toute résolution : la nécessaire diversité des candidatures**

#### **I – Examen des systèmes de vote par classement (p.4)**

- 1- La méthode Condorcet
- 2- Le vote "alternatif"
- 3- Le décompte par pondération

#### **II – Apologie de la pondération (p.6)**

- 1- La physique politique de Borda
- 2- Le problème général du rapport du volume à la masse des votes
- 3- Le traitement du problème par la pondération de Borda

#### **Digression anecdotique (p.8)**

#### **III – Retour au fondement du vote (p.9)**

- 1- En amont de la démocratie
- 2- L'alchimie de la pacification des volontés contraires
- 3- Le vote comme vœu

#### **IV – Le paradigme d'Aristide (p.11)**

- 1- L'invention de l'isoloir
- 2- Le principe de l'égalité des voix
- 3- Fécondité de l'irrationnel

#### **V – L' élu du peuple (p.13)**

- 1- Recentrement sur le sens du vote
- 2- L'élection d'un seul par tous comme « ruse de la raison »
- 3- Le sacre républicain
  - a- la prouesse de Winkelried
  - b- l'anti-"logique du marché"
  - c- le temps de l'élection

#### **Pour un scrutin à trois tours (p.16)**

- 1- L'heure de vérité de la démocratie
- 2- A l'aune d'une conception héroïque de l'idéal républicain
- 3- Proposition de résolution du problème initial
  - a- Nécessité de trois candidats au deuxième tour
  - b- Nécessité d'un troisième tour
  - c- Réponse élégante à une futile objection technique

## **Conclusion**

Problème : étant admis que, pour un peuple résolu à ne pas se laisser assujettir par une puissance extérieure à sa volonté, il est nécessaire de se doter d'un Etat fort et donc d'un chef d'Etat dont la légitimité se fonde, au moins pour une part, mais pour une part décisive, sur sa propre élection au suffrage universel direct, comment prévenir la possibilité qu'un candidat ayant obtenu moins de 20% des suffrages exprimés lors d'un premier tour de scrutin soit finalement élu à plus de 80% et cela, sans aucun débat démocratique entre-temps ni aucune prise en considération d'une telle défaveur populaire dans l'explicitation de son programme ?

Autrement dit : comment éviter que la fonction présidentielle ne se voie dévaluée par un élu qui n'aurait été que le Charybde d'un Scylla ?

### **Préalable problématique à toute résolution : la nécessaire diversité des candidatures**

L'enjeu est de permettre au peuple d'exprimer un choix le plus positivement conforme à sa volonté.

A cette fin, il est d'abord indispensable que soit maintenu le principe du plus d'ouverture possible à une diversité de candidatures, c'est-à-dire d'options, représentatives, non seulement de la diversité des partis, mais aussi de l'émergence d'éventuels courants de pensée susceptibles de fonder une orientation politique nationale distincte.

Inversement, toute évolution vers un bipartisme comporte le danger, pour la démocratie, de réduire le choix du peuple à une fausse alternative où les représentants de chacune des deux options proposées n'augmentent leurs chances de l'emporter qu'à proportion de leur capacité à s'attirer les suffrages de l'autre en rétrécissant vers la médiane leur angle d'opposition pour ne plus laisser place qu'à une rivalité de séductions plus ou moins extérieures aux véritables enjeux de l'élection. En outre, le bipartisme implique une présélection des candidats qui échappe aux conditions nationales du vote et prédétermine la liberté de choix de l'ensemble du peuple, hors de toute confrontation réelle entre partis adverses.

Or la nécessaire multiplicité des candidatures qui justifie un premier tour de scrutin rend imprévisible, quant à elle, proportionnellement à leur nombre, la répartition de leurs suffrages respectifs et l'ordre de leur classement pour passer à un second tour. La liberté de choix du premier tour en vient à se retourner contre elle-même, limitant la liberté de discernement de l'alternative qu'elle se prépare pour le tour décisif.

Pour surmonter cette contradiction, deux types de solution sont envisageables.

L'un, que le tour décisif ne soit pas le deuxième, c'est-à-dire que l'alternative décisive n'émane pas du seul premier tour dont n'auraient été retenus, pour le suivant, que les deux candidats qui auraient recueilli le plus de voix : il faut donc, dans cette logique, retenir plus de deux candidats du premier tour au deuxième et reporter à un suivant le tour décisif.

L'autre consiste à modifier radicalement le sens du vote, selon une procédure qui permet de lui donner, dès sa première expression, une valeur décisive.

Je commencerai par examiner ce deuxième type de solution qui suppose un vote par classement ou, plus généralement, plurisélectif.

## I- Examen des systèmes de vote par classement

Je me place donc d'abord dans l'hypothèse où chaque électeur ne vote plus simplement pour celui des candidats qu'il souhaite voir passer au tour suivant ou dont l'élection lui paraîtrait la moins inadéquate à ses vœux, mais où il est appelé à tous les classer par ordre d'inadéquation croissante.

Ce vote présente l'avantage d'augmenter la capacité, donc la liberté, d'expression de l'électeur et, de ce fait aussi, de livrer une information beaucoup plus détaillée de la réaction de l'électorat face à l'ensemble des candidatures.

Le problème demeure cependant de savoir comment il convient alors de traiter cette information afin de dégager une majorité qui soit la plus juste possible. Car plusieurs procédés semblent a priori également équitables qui n'aboutissent pas nécessairement à une majorité identique.

On peut en distinguer trois, dont les autres sont réductibles à des variantes ou à des mixtes plus ou moins complexes. Je les exposerai par ordre de conformité croissante à la spécificité du vote par classement relativement au vote unisélectif.

### 1- La méthode Condorcet

Le premier suit la méthode préconisée par Condorcet dès 1785 dans son « *Essai sur l'application de l'Analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix* ». On considère que le classement de chaque bulletin contient une réponse de l'électeur à toutes les alternatives entre deux quelconques des candidats classés :  $(c > a > b) \rightarrow (c > a)$ ,  $(a > b)$  et  $(c > b)$ . Il n'y a plus qu'à calculer lequel, de tous les candidats, aura été le plus préféré aux autres.

L'inconvénient immédiatement perceptible est que le calcul de la majorité dans chaque alternative se voit déconnecté de cette part décisive d'information de chacun des bulletins décomptés qui requiert le plus d'investissement démocratique de l'électeur, à savoir le classement de l'ensemble des candidats. Autrement dit, la préférence de l'un à l'autre de deux sur au moins trois est estimée à la même valeur, qu'il s'agisse des deux premiers, des deux derniers ou du premier et du dernier de la liste. Et il résulte naturellement de cette abstraction qu'à proportion du nombre des candidats en présence, augmente la probabilité que l'un puisse être préféré à un autre lui-même préféré à un troisième qui serait pourtant (par ailleurs !) préféré au premier, y compris selon une majorité encore supérieure à celle par laquelle ce premier l'emporte sur le second.

C'est le « paradoxe de Condorcet » dont les électeurs d'un scrutin à deux tours sont parfaitement conscients quand ils votent au premier tour pour le seul candidat contre lequel ils estiment que le leur a une chance d'être élu au second...

### 2- Le vote « alternatif »

Un deuxième procédé peut sembler surmonter cette objection qui n'est pas seulement d'ordre technique (ni la seule de cet ordre), mais d'abord, à mes yeux, normative : c'est celui (connu sous la détermination incongrue de « vote alternatif ») qui consiste à se fonder, cette fois, sur la position accordée par chaque électeur à chacun des candidats relativement à l'ensemble des autres, mais pour s'en tenir à la recherche d'une majorité absolue parmi les seuls premiers de chaque liste, à défaut de laquelle, au terme du premier décompte, se voit éliminé de toutes les listes le plus minoritaire des premiers, tous ceux qui le suivent, selon les différents ordres de chaque liste, montant alors d'un rang et ainsi de suite, jusqu'à ce que, dans l'ensemble des candidats parvenus en tête à l'issue de cette succession de désistements mécaniques, s'en dégage nécessairement un qui recueille la majorité recherchée.

Le système de Condorcet a sans doute ses défauts, mais celui-ci est, à ma connaissance, le plus compliqué qui ait jamais été imaginé pour aboutir aux pires des résultats : c'est une automatisation démultiplicatrice du scrutin à plusieurs tours dont le jeu des désistements

échappe totalement au contrôle de l'électorat et où la majorité absolue sur plus de trois candidats peut revenir à l'avant-dernier du premier décompte, alors même que le meilleur y aurait obtenu plus de 40% des voix ! Il est loisible aux amateurs de loterie de se réjouir d'une telle apparente imprévisibilité qui semble laisser un maximum de chances à chacun, mais la pratique de cette méthode pour l'élection, en Australie, de la chambre des représentants, montre qu'en réalité, elle encourage plutôt des stratégies d'alliances entre partis qui tendent à rétrécir au centre l'éventail des options proposées.

Elle n'est donc nullement neutre ou, si l'on préfère, elle est très partialement neutralisante et, en définitive, non seulement prédéterminante, mais réductrice de l'alternative entre les termes de laquelle devrait pouvoir se déterminer, en dernière instance, la liberté de chaque électeur –deux conséquences contradictoires à une saine critériologie de la validité démocratique d'un système électoral.

### **3- Le décompte par pondération**

Reste une troisième possibilité qui échappe aux aberrations des deux premières : celle du vote « pondéré » où la majorité ne résulte que de la simple considération de la position de chacun des candidats dans chacun des classements.

A chaque rang où je situe un candidat correspond en effet un nombre exactement proportionné au poids que je lui accorde relativement aux autres. On peut ainsi considérer que ma voix n'est entière que pour celui que je place en première position, puis qu'elle se fractionne régressivement selon une série de nombres rationnels dont le dénominateur est le nombre des candidats, le numérateur, d'égal qu'il était pour le premier, diminuant chaque fois d'une unité, jusqu'au  $n$ ième (l'unité pour numérateur). Ce qu'il est convenu de simplifier en exprimant la première position par le nombre correspondant à celui des candidats, quoique déjà diminué de l'unité (l'adéquation entière d'un candidat au vœu de l'électeur étant par là significativement exclue) et en régressant jusqu'au zéro (plus représentatif d'une volonté d'élimination du dernier).

Autrement dit, dans chaque liste, chacun des candidats totalise un nombre de points égal au nombre des candidats qu'il précède. La majorité appartient alors à celui dont la somme de tous les points est la plus élevée.

C'est d'une évangélique simplicité : celle du génie.

## II- Apologie de la pondération

Je voudrais donc m'attarder sur ce procédé, de tous le plus intéressant, tout en faisant abstraction de ses multiples possibilités de variantes selon le type de pondération choisi, depuis le plus élémentaire, celui du « vote par assentiment » où le même poids est accordé à un nombre variable de candidats sélectionnés par chaque électeur (n'enregistrant que la différence de 1 à 0, le candidat majoritaire étant ici le plus souvent sélectionné) jusqu'au plus complexe, incluant des valeurs négatives : je m'en tiendrai simplement au principe général de la sélection directe par pondération.

### 1- La physique politique de Borda

On doit la réactualisation de ce système (déjà utilisé par le Sénat romain) et sa théorisation (dès 1770, avant celui de Condorcet, puis contre lui) à un personnage remarquable, exceptionnellement polyvalent et inventif, en matière technique aussi bien qu'en mathématiques et en physique, navigateur et militaire, en outre capable d'un courage héroïque, l'un de ces prestigieux héritiers, au siècle des Lumières, du Grand Siècle (il est né en 1733), le chevalier Jean-Charles de Borda.

L'avantage le plus évident du « comptage de Borda », c'est d'abord d'être celui qui s'en tienne à la lecture la plus immédiate et à la fois la plus stricte et la plus exhaustive de l'information qu'il requiert de chaque électeur. Entre l'expression du vote et l'issue du scrutin, on peut dire qu'il applique à la science politique le principe de Lavoisier (avec qui Borda, entre de multiples autres innovations, contribua, ainsi que Monge, à la création du système métrique) : « rien ne se perd, rien ne se crée ». Il en découle une incomparable capacité d'adéquation de la majorité qui se dégage à la « masse votive » de l'électorat et qui comporte en outre cette particularité d'atteindre d'autant plus probablement au compromis objectif le plus rationnel qu'augmente le nombre des candidatures à classer par un plus grand nombre d'électeurs.

### 2- Le problème général du rapport du volume à la masse des votes

Il faut en effet d'abord prendre en compte (parmi d'autres considérations convergentes) que, si on se place dans l'hypothèse la plus simple d'une réponse à une alternative donnée (par exemple : approuvez-vous la déclaration de l'état d'urgence dans telle situation), ce n'est pas la proportion de la majorité qui permet d'indiquer l'intensité de l'adhésion de chacun des votes qui la composent à celle des deux options choisies. Une majorité dite « massive » peut n'être que volumineuse, et d'un volume aussi volatil que léger, c'est-à-dire exprimant une inclination infime et quasi forcée de chacun de ses composants, face à une minorité dont la masse peut être bien supérieure à celle de ce volume.

Je ne veux pas du tout dire qu'à mesure égale d'évaluabilité, la masse doit compter davantage que le volume. Encore faut-il en apprécier la dynamique : à supposer qu'une majorité maximale de l'ensemble du corps électoral pour telle option ne soit que l'effet d'une majorité minimale de raisons de la choisir pour chaque électeur majoritaire, il y a toute les chances que l'infinité de la raison décisive représente celle du énième d'un plus grand nombre de raisons examinées, c'est-à-dire que ce choix soit aussi majoritairement le plus réfléchi. Autrement dit, le moindre degré d'inclination déterminant un vote n'exclut en rien qu'il soit du plus haut degré de densité rationnelle, à l'inverse de quoi le plus d'intensité ne serait expressif que du plus de passion, éventuellement aveugle.

On voit que la possibilité d'une inverse proportion de l'extension du volume et de la densité de la masse des votes à l'échelle du corps électoral vaut également à l'échelle de chaque électeur, au sens où le moindre volume de motivation rationnelle de son vote en contiendrait un maximum de densité, rétablissant ainsi, dans l'ordre de la rationalité des choix, une stricte correspondance du volume et de la masse à l'échelle de l'ensemble des votants.

Je dis seulement que, face à une alternative directe, je ne trouve aucun moyen de m'assurer d'une telle correspondance à laquelle chacun conviendra néanmoins qu'il est souhaitable de

tendre (c'est d'ailleurs l'une de mes raisons d'estimer dangereux, pour l'exercice de la démocratie, une inflation de décisions référendaires qui nous exposerait à l'émergence de majorités incohérentes comme il en émane du système de Condorcet).

### **3- Le traitement du problème par la pondération de Borda**

En revanche, plus se multiplient les options pour un même scrutin, plus la pondération de chacune devient effectivement pondératrice en même temps qu'expressive du sens et de l'orientation qui président à sa position dans chacun des classements.

A quoi il faut ajouter que si le nombre de points correspondant à une position est égal à celui des options qu'elle précède, un classement limité à une fraction seulement des options proposées limite lui-même d'autant le nombre de points qu'il accorde à celles qu'il retient, de sorte qu'il avantage, à proportion, les classements les plus proches de l'exhaustivité, c'est-à-dire ceux qui prennent le plus en compte, pour les hiérarchiser, l'ensemble des possibles.

Plus précisément, cette pondération dans la pondération, cette prime à l'investissement à la fois démocratique et rationnel (dans toutes les acceptions du terme) me paraît du plus haut intérêt spéculatif : elle se fonde sur une idée proprement métaphysique de la liberté qui lui reconnaît d'autant plus de puissance déterminante que sa détermination est plus complète en même temps que plus complètement libre, et dans une proportion que mesure –c'est là le prodige– aussi exactement que possible son seul effort de rationalisation.

Je trouve que c'est vraiment le système de calcul d'une majorité le plus génial qu'on ait jamais inventé, en outre le mieux adapté à une société démocratique à grande échelle, jouissant aujourd'hui de techniques de décompte qui en permettent la plus facile applicabilité –Pourquoi donc ne pas s'en satisfaire ?

## Digression anecdotique

A l'opposé d'une légende qu'un mixte incertain d'ignorance et d'incurable ressentiment à l'égard de de Gaulle et de "sa" Constitution tend aujourd'hui encore à divulguer en diverses publications s'efforçant d'en accréditer la vision d'un bricolage institutionnel plus ou moins malhonnête et improvisé à la va-vite, je tiens d'abord à signaler que le principe du vote par classement à valeur directement décisive a bien été envisagé lors de la délibération du gouvernement sur le mode le plus souhaitable de scrutin à proposer pour l'élection du Président de la République au suffrage universel. Et quand je dis « le plus souhaitable », il est clair que ce n'était pas pour la personne de de Gaulle dont il était, à l'époque, difficilement imaginable que l'élection ne se fût pas accommodée de n'importe quel système électoral –considération qui devrait au moins porter à un degré d'impartialité suffisant pour en juger raisonnablement l'examen du système adopté.

Il est vrai que de Gaulle était d'une vitesse de réaction déconcertante (sans doute bienvenue pour un dirigeant politique, a fortiori militaire, au moins de formation) et peu enclin au labeur de l'analyse explicative à la patience duquel je m'exerce, au risque de lasser celle de mes lecteurs, s'il m'en reste. Sa réponse immédiate à Georges Gorse dont l'explicitation de la référence aux pratiques australienne et irlandaise ne distinguait d'ailleurs pas la méthode "alternative" de celle de Borda fut simplement : «  *votre système est excellent, mais il suppose que tous les électeurs soient polytechniciens* ».

On n'arrivera pas, bien sûr, à convaincre un Montebourg que de Gaulle n'entendait pas dire par là ni que les Français auraient été affectés d'un quotient intellectuel inférieur à celui des Australiens ou des Irlandais, ni qu'un bon régime politique se devrait de traiter le peuple, en général, comme un ramassis de demeurés. Droit au cœur de la cible, ce qui est ici naturellement visé, c'est tout juste la prime au libre investissement rationnel dont je viens de faire l'apologie.

Le problème est que le coût de cette prime ne sera pas le même selon qu'on sera, en effet, un polytechnicien, éventuellement à la retraite, sinon rentier, ou un ouvrier non qualifié qui rentre chez lui perclus de fatigue et impatient de s'adonner, dans la mesure de ce qui lui demeure de ressort, à quelque loisir qui le repose de sa journée de travail. J'en profite pour dire qu'indépendamment de sa pertinence économique sur le long terme, je trouve inquiétant qu'à de trop rares exceptions près, on n'ait pas au moins autant défendu le principe de la réduction du temps de travail tout simplement au nom de l'idéal démocratique dont l'invention athénienne fut indissociable de la première des libertés concrètes qui est celle du temps (au prix, d'ailleurs, de l'esclavage, à une époque où les navettes, comme le déplorait Aristote, ne tournaient pas encore toutes seules). Cela dit, même à disponibilités quantitativement égales, je ne vois pas qu'il soit ni possible, ni peut-être seulement souhaitable que la liberté d'usage de telles disponibilités aboutisse pour chacun à un égal potentiel d'investissement et de réactivité proprement politiques.

C'est donc en effet une vraie question que de savoir quel sens donner, s'il y en a un, au principe démocratique de l'égalité des voix dans l'expression d'un suffrage et il faut prendre au sérieux cette réflexion de de Gaulle. A quoi je vais m'efforcer dans ce qui suit.



### III- Retour au fondement du vote

Je pense que le problème sur l'énoncé duquel s'est ouverte cette réflexion exige, de fait, au point où nous en sommes, un approfondissement du sens de l'acte même de voter, en particulier quand il s'agit d'élire au suffrage universel direct un chef d'Etat et surtout le Président d'une République. Et que c'est, en fin de compte, uniquement de cette analyse que peut se dégager la perspective d'une solution.

#### 1- En amont de la démocratie

Il faut commencer par dissiper un malentendu. Si le régime politique de la démocratie implique bien le vote comme processus plus ou moins directement fondateur d'une décision ou de la délégation d'un mandat décisive, cette implication n'est nullement réciproque : un vote n'a rien, en soi, de spécifiquement démocratique –et en cela, même dans ses plus strictes conditions de régularité, il n'est pas du tout à lui seul une garantie de démocratie.

Lorsqu'un conclave élit un pape, on n'a pas vraiment là un modèle réduit (à l'échelle du conclave) de société démocratique. On peut même dire que l'élection d'un académicien décrit un mouvement pour une part inverse de celle d'un chef d'Etat, puisqu'elle consiste à l'élever du niveau (de reconnaissance) inférieur où il se trouve à celui, supérieur, de ses électeurs !

Plus généralement, le vote apparaît d'abord comme impliqué par la nécessité de la résolution pacifique d'un conflit d'autorités dans une décision à prendre à plusieurs qui ne parviennent pas à s'accorder sur la même. Et il suppose, en premier lieu, que tous conviennent de se conformer à la majorité qui se dégagera du vote, si infime qu'elle soit. C'est cette convention de fond, dans laquelle s'engage la volonté de chacun, qui va seule permettre de convertir la majorité en une expression de la volonté de tous, incluant les minoritaires.

#### 2- L'alchimie de la pacification des volontés contraires

Car une distinction s'impose maintenant : la volonté fondatrice de s'en remettre au vote modifie en profondeur le sens de la détermination selon laquelle chacun s'engage sur la décision à prendre et qu'il exprime par son vote.

Hors de la convention du vote, en effet, le conflit d'autorités est un conflit de volontés souveraines que rien ne surplombe et dont il n'y a par conséquent aucune raison, autre que celle du plus fort –ne serait-ce que par le nombre– qu'aucune le cède à aucune autre. C'est pourquoi l'un des contresens les plus graves possibles sur la signification d'un vote en général serait de l'interpréter comme la simple mise en évidence, la plus économique, d'une force majoritaire devant laquelle devrait s'incliner la volonté de chacun : la force est très précisément ce devant quoi une volonté est faite, si j'ose dire, pour ne pas s'incliner. Voter n'est donc pas évaluer sa force ni encore moins se préparer à rendre les armes en cas de minorité.

Dans la convention du vote, au contraire, les volontés qui s'étaient polarisées, antérieurement à elle, sur des décisions contradictoires ou incompatibles convergent désormais en amont de celles-ci sur le processus même de la résolution de leurs exclusions mutuelles en se déplaçant, comme volontés, du contenu de la décision à la priorité de son émergence : et du même coup, chacune acceptant, sur ce contenu, de renoncer à sa puissance d'emporter la décision (ou s'en reconnaissant incapable), elle se résout à en limiter l'expression, dans son vote, non plus à celle d'une volonté, mais d'un vœu, ce que signifie littéralement ce terme de vote.

Il n'y a donc plus ici de contradiction possible, en un même électeur, entre deux volontés, l'une, que la décision soit celle de la majorité, l'autre, qu'elle soit conforme à son propre vote, car la seconde n'est plus, en toute rigueur, une volonté, mais justement un vœu. Il y a, en revanche, une prodigieuse alchimie par laquelle chacun voit sa volonté la plus profonde satisfaite alors même que la majorité lui serait la plus contraire et cela, dès lors qu'il a situé à

un degré autrement profond que celui de la décision à prendre sa propre volonté qu'elle soit prise à la majorité.

La guerre (civile) entre partis opposés se trouve ainsi transmuée en une victoire de tous. La démocratie est seulement le régime politique dont cette alchimie constitue l'agent de socialisation le plus élémentaire, à l'échelle d'une communauté suffisante à définir un monde.

### 3- Le vote comme vœu

Je dois toutefois immédiatement me garder d'un nouveau contresens : quand je dis que l'expression d'un vote se limite à celle d'un vœu, cette limitation n'affecte que le mode selon lequel s'exprime la détermination qui était celle de la volonté –elle ne l'atténue en rien, et bien au contraire !

La différence est qu'une volonté ne s'exprime pleinement que dans son attestation par l'acte qui l'accomplit : par exemple un soufflet, la construction d'une pyramide ou Alexandre, muet, renversant sur le sable du désert l'eau de la dernière gourde que ses lieutenants lui avaient réservée. Ni l'intensité ni l'authenticité d'un vœu ne se mesurent semblablement à la capacité de celui qui le prononce à le réaliser. Il se forme dans l'irréel et c'est à l'irréel qu'il s'exprime. Cette expression est optative, non pas impérative –et si peu subordonnée à quelque manifestation qui l'accréditerait que, bien loin d'avoir à s'extérioriser, il participe de sa liberté de pouvoir demeurer enfouie dans l'incommunicable secret de l'intime : ce que symbolise le secret de l'isoloir.

Mais son affranchissement de l'épreuve du réel est aussi ce qui détache le vœu de la médiation des moyens de son accomplissement pour le porter immédiatement à la fin qu'il vise et, en conséquence, dans une ouverture du réel au possible en même temps la plus libre et, pour cela même, en tout cas potentiellement, la plus catégorique et inconditionnelle, jusqu'en amont de toute rationalité.

Il faut alors se résoudre à intégrer dans la légitimité d'un vote la réponse fameuse de l'analphabète paysan athénien à l'assesseur qui, voulant s'assurer qu'il ne s'est pas trompé de bulletin, lui rappelle que cet Aristide qu'il choisirait de bannir est le même dont il est le premier à bénéficier des réformes agraires : « *Mais j'en ai assez*, lui est-il répliqué, *de l'entendre nommer "le Juste"* ».

Et nous voilà, certes brutalement, reconduits à l'énigme, toujours en suspens, de l'inéludable égalité des voix.

## IV- Le paradigme d'Aristide

Je voudrais d'abord montrer que, non seulement le cas d'Aristide n'est pas un cas limite, quasi invalidant, ni une espèce de contre-exemple à la pertinence et au bien fondé du système décisionnel d'une démocratie, mais qu'il convient, tout à l'inverse, de le considérer comme révélateur du sens le plus profond du vote et de sa fonction la plus féconde. Il s'agira seulement de prendre en compte la possibilité d'un tel type de détermination, et en la supposant éventuellement majoritaire, afin d'en conclure quel type de sollicitation du suffrage populaire peut être à la fois le plus pratiquement rationnel et le plus conforme à cette possibilité fondatrice.

### 1- L'invention de l'isoloir

Je commencerai par observer que, comme on connaît les athéniens, il n'est pas du tout dit que la réponse du paysan soit à prendre davantage à la lettre que celle d'Ulysse à Polyphème lui demandant son nom : « *Personne* » se moque Ulysse « *aux mille tours* »...avec plusieurs d'avance pour l'heure où, lui ayant crevé l'œil, il en ferait la risée des autres cyclopes accourus s'enquérir du responsable.

Or peu importe qu'on l'entende au premier ou énième degré, c'est bien, en toute occurrence, une fin de non-recevoir qui se signifie dans la réponse, du reste en cela non moins paysanne qu'athénienne, de notre analphabète : je vote ce que je vote et si on te demande pourquoi, tu diras que tu n'en sais rien.

Il n'y a certes jamais eu jouissance plus paysanne que de passer pour un abruti aux yeux d'une autorité citadine...Suprême civilité, donc : « *j'en ai assez, de l'entendre nommer "le Juste"* ». Mais derrière quoi se déclare, autrement décisive qu'aucune motivation de son vote, la liberté suprême qu'il exprime et dont ne saurait s'imposer aucun compte à rendre, hors son décompte.

Car cette liberté se voulant fondatrice, il n'est rien sur quoi elle ait à se fonder qui en expliquerait la détermination. C'est donc sans que rien ne puisse la déterminer qu'elle est supposée se déterminer. Rien ni personne. Aucune pression extérieure ni surtout celle d'aucun consensus. Le consensus est bien plutôt ce contre quoi il est le plus tentant, pour une liberté, de se prouver en le contredisant.

Ce dont notre analphabète instruit son assesseur : tous nommant Aristide « Le Juste », n'est-ce pas une raison en or de voter contre lui, que de profiter de ce qu'il suffise d'être contre lui pour être seul contre tous ? Il s'isole donc devant son interlocuteur, dans l'isoloir de cette prison d'air dont l'enveloppe sa réponse –qui n'est autre que celle de l'abyssale inconditionnalité de la liberté qu'exprime, au-delà d'aucune explication ni de rien de communicable, l'acte même de voter.

### 2- Le principe de l'égalité des voix

Celui qui vote est supposé affranchi de tout conditionnement, et non pas seulement externe, mais interne, et moral aussi bien que rationnel, affranchi par conséquent aussi de sa propre personnalité, je veux dire de tout ce qui le distingue de tout autre. Et c'est très précisément la supposition de cette inconditionnalité de sa liberté, où il est seul à se déterminer, qui le suppose en même temps l'égal de tout autre, au sens où il est, en effet, potentiellement n'importe quel autre : où il ne se détermine que sur le fondement d'une indétermination, d'une illimitation dans laquelle s'abolit sa distance à quelque autre que ce soit, où il est, à la lettre, "égal" que ce soit lui ou un autre qui se détermine, dans le pur anonymat de l'isoloir, baptistère d'une espèce de mort à soi-même pour une renaissance à la liberté des égaux constitutive de la République, il est égal que ce soit lui ou un autre qui échappe ainsi publiquement à la vue de tous –en quoi se révèle une fraternité plus profonde que de prime abord, du paysan d'Aristide à Ulysse quand, se rebaptisant « *Personne* », il se revendique aussi bien, non pas certes « *Le Juste* », mais n'importe qui.

Or quoi qu'il se passe dans l'isolement et en quelque sens que s'y contredise une liberté, ce qui n'en continue pas moins de le justifier comme le lieu par excellence de l'égalité, le sas d'entrée dans l'Arche de la République, c'est qu'on ne puisse prévoir ce qui en ressortira dès lors qu'il peut aussi en ressortir la plus irrationnelle des déterminations. Et je dis que c'est justement cette possibilité de l'irrationnel au regard de laquelle, condition de l'inconditionnalité d'une libre détermination, s'annulent toutes les différences de valeur d'un vote à un autre, tout comme l'unité, disait Pascal, n'augmentant de rien l'infini, s'anéantit devant lui. Et l'infini que j'entends ici n'est évidemment pas celui de l'irrationnel, mais bien de sa stricte possibilité, c'est-à-dire de la liberté qui en est capable jusqu'en amont de cette limite la moins limitative par où est censée nous délimiter, plutôt que nous limiter, la simple raison.

### 3- Fécondité de l'irrationnel

Et j'en viens maintenant, sur le sujet, à ce que je tenais le plus à dire : c'est que, non seulement la stricte possibilité de l'irrationnel participe de l'entière liberté du vote, mais qu'à ce titre même, elle peut s'avérer d'une fécondité vitale pour la détermination de cette liberté. C'est justement lorsque le cours du monde paraît à ceux qui s'en croient les mieux instruits le plus inéluctable et irrésistiblement déterminant que, contre un tel déterminisme, la simple revendication, par un peuple, du minimum de liberté pour conduire lui-même son destin, c'est-à-dire demeurer l'acteur de son Histoire, paraît aussi la plus absurde et incompréhensible.

On l'a bien vu, à la fin de ce « joli mois de mai » 2005. Il y a en effet, dans l'infini de la liberté, une capacité, transcendante à la raison, à se dresser contre la raison, et contre le plus fort de la raison, comme si c'était la raison du plus fort. Et le plus paradoxal est encore que la première intéressée à ce déni de la raison n'est autre que la raison elle-même : car ce déni lui est un défi qu'elle n'aurait sans doute jamais songé à se lancer à elle-même.

Il faut vouloir la lune, tout de suite et d'un violent désir, et en avoir longtemps rêvé, pour finir un jour par s'arracher, de fait, à la pesanteur. Ainsi toujours dans son rêve à n'en plus dormir d'Ithaque, Ulysse aux mille tours, le cyclope aveuglé tâtant un à un les moutons qu'il fait sortir de son antre pour lui mettre la main dessus, à lui et ses compagnons, quand il s'échappe avec eux suspendus par la laine des toisons aux ventres qui, à mon sens, leur tiennent lieu d'isolaires –isolaires de leur liberté civile contre la barbarie anthropophage. Cyclopéenne.

Et cyclopéenne aussi cette politique à l'œil unique de laquelle il n'y a pas d'autre politique. Pas de « plan B » ni de renégociation possible. Seulement à choisir entre mouton blanc ou blanc mouton. Mais nous n'aurons pas manqué de nous souvenir, à l'heure de notre libre choix, un choix dont on prétendait, absurdement, nous retirer une possibilité sur deux, que, dans la nuit du cyclope, tous les moutons sont noirs.

## V- L'élue du peuple

Il me reste, avant d'en venir à "ma" solution, à préciser, à partir de ce qui précède, l'idée que je crois devoir en tirer de ce type spécifique de vote qu'est une élection, et particulièrement, au suffrage universel direct, celle du chef de l'Etat dans une République. Je ne vais plus ici me placer du seul point de vue de celui qui vote ou, plus généralement, qui doit apprécier la valeur ou la signification d'un vote, qu'il soit électif ou référendaire : je me propose d'entrer maintenant dans l'analyse de cette situation très singulière dont la compréhension par Villepin aura suffi à lui donner une longueur d'avance décisive pour la présidentielle sur tous ses éventuels concurrents, lorsqu'il l'a définie comme « *la rencontre d'un homme et de son peuple* ».

### 1- Recentrement sur le sens du vote

Je reviens encore une fois sur la possibilité fondatrice de l'irrationalité du vote. J'espère avoir montré que, si le vote le plus irrationnel valait autant que le plus rationnel, alors il fallait en conclure qu'à fortiori tout vote en valait n'importe quel autre. C'est le fondement de l'égalité des voix, si choquante pour ceux qui ne comprennent pas qu'un vote ne vaut pas en tant qu'il serait l'expression d'un jugement plus ou moins compétent, mais d'un vœu, qui relève d'abord de la liberté de la volonté, dans la décision de voter, puis de celle du désir dans le contenu du vote, et non d'une intelligence ou d'une raison plus ou moins bien formée ou informée.

Pour peu que ceux qui commettent ce contresens continuent de se revendiquer démocrates, ils se figurent obligés de nous supposer tous également compétents : c'est-à-dire qu'ils se contraignent à la même ineptie que ces antiracistes qui croient pouvoir lutter contre le racisme en s'appuyant sur la science pour nier qu'il y ait aucune différence de races. Comme s'il fallait qu'il n'y en eût pas pour n'être pas raciste ! Et ils ne voient pas que c'est du racisme à l'état pur et même une incitation, dans l'absolu, au racisme ! Avec ce genre de bas-bleus pour dames patronnesses de la démocratie, racistes et antidémocrates auront toujours beau jeu de prospérer sur le grotesque faux-cul du politiquement correct (et même du génétiquement et mathématiquement démontrable).

Ce qui justifie au contraire, entre autres, mais décisivement, qu'on élise un mandataire, à quelque échelle ou degré que ce soit, ce pourrait bien être qu'on ne se reconnaisse que juste assez de jugement pour juger de qui en a plus que soi, et orienté dans un sens conforme à la finalité qu'on ne doute pas, quant à elle, de désirer. Car nous savons, non seulement qu'on peut être excellent mélomane sans jouer d'aucun instrument, mais qu'il n'est même pas nécessaire d'être un mélomane pour être sûr de souhaiter entendre ou non telle ou telle musique.

Or c'est précisément, et n'en déplaise à nos pseudo-démocrates, exclusivement cela dont il s'agit et sur quoi nous sommes consultés ou avons à l'être.

### 2- L'élection d'un seul par tous comme « ruse de la raison »

Il nous faut donc prendre en compte qu'il y a, dans toute élection, pour tout électeur qui ne s'est pas proposé lui-même au suffrage, un acte fondamental de reconnaissance, dans un autre que soi, d'une liberté, sinon plus apte, au moins plus disposée que la sienne à se mobiliser entièrement sur un projet de service du bien commun conforme à l'idée qu'il s'en fait.

Je ne suis pas en train d'énoncer une profession de foi plus ou moins idéaliste, ni quant à la motivation de l'électeur, ni quant à celle du candidat –et surtout pas s'agissant de la « fonction suprême ». D'un côté, si égoïste que soit mon vote, je sais qu'en l'occurrence le bien commun ne peut être détourné à mon profit que sous la responsabilité de qui sera en charge de le servir. De l'autre, si arriviste que soit le candidat, sa réussite ne peut être qu'objectivement liée, une fois au pouvoir, à celle de la collectivité qu'il dirige. Au total, et

pourvu que le plus arriviste ait les moyens de son appétit, c'est l'électeur le plus égoïste qui est donc le plus perdant.

L'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct est une « ruse de la raison » nationale qui tend à solidariser le destin d'un homme à celui de la nation tout entière et ce, à proportion, justement, de son désir de réussite et de ce qu'on peut mesurer aussi bien de son aptitude personnelle à y parvenir que de l'authenticité de sa disposition à y mobiliser plus d'énergie qu'aucun autre. C'est exactement cela qui a valu à Chirac (en 95) d'être élu, comme Sarkozy risque de l'être simplement pour avoir déclaré qu'il ne pensait pas à devenir Président que le matin en se rasant.

Il reste évidemment, comme ne le prouve que trop le cas de l'actuel indigne dadais, qu'on peut se tromper sur la capacité du candidat et, tout de même, l'accommodation de son ambition à l'objet. Malheureusement, il n'est pas sûr qu'on se trompe tellement et qu'on ne choisisse pas malgré tout le meilleur. Encore n'est-ce que le meilleur de ceux entre lesquels choisir : d'où l'importance du processus électoral de la sélection qui est l'ultime enjeu de cette analyse (on pourrait l'avoir oublié !).

### 3- Le sacre républicain

Mais quoi qu'il en soit de la médiocrité d'un élu sans foi ni loi et de l'énormité de son inconduite, seule son élection directe par le peuple peut lui donner le pouvoir d'en référer directement à lui, et précisément au pire de sa délégitimation, et ne serait-ce que dans le pire dessein d'un pari sans frais sur la restauration de son crédit. De sorte que cette solidarisation objective d'un homme à sa nation, et ainsi conçue, je veux dire selon ce rapport direct au peuple, et potentiellement réciproque, le grandit malgré lui bien au-delà de l'indignité de sa personne –l'actuelle absence de vergogne au pouvoir en est une démonstration a fortiori –et elle va jusqu'à lui conférer une forme de sacralité toute laïque dont le fondement tient à la matière même de son investiture.

#### a- La prouesse de Winkelried

C'est qu'il y a là une dimension sacrificielle que chacun ressent bien, plus ou moins confusément. Sinon, est-ce que la seule réaction saine à la déclaration de candidature de qui que ce soit pour présider, où que ce soit, aux destinées de tous les autres, ne devrait pas se traduire par un immense éclat de rire collectif ? Pareille prétention suffirait à discréditer quiconque l'affiche.

Or il faut renverser la logique ici à l'œuvre. L'honneur sollicité n'est pas celui de lauriers couronnant une course ou une campagne victorieuse : car cette issue ne représente que l'accès à une situation de responsabilité constante et intégrale et devant, non pas seulement son peuple, mais le tribunal même de l'Histoire, telle que chacun ne peut que s'avouer intimement perplexe qu'il s'en trouve seulement un pour la requérir –et au point que l'une des questions qui se posent, face aux différents candidats, ce soit d'abord de savoir s'il y en a aucun qui soit vraiment conscient de ce qu'il demande.

On penserait plutôt à cet Helvétie héroïquement jeté sur les lances ennemies pour les embrasser en gerbe contre sa poitrine, le trop anachroniquement "chroniqué" Winkelried (de la bataille de Sempach) dont il est d'iconoclastes confédérés (ce n'est pas notre apanage) à perpétuer la scrupuleuse tradition orale qui nous assure que les oreilles les plus fines auraient capté dans un dernier souffle : « *quel est le salaud qui m'a poussé ?* ».

#### b- L'anti-"logique du marché"

L'Histoire qui se joue peut évidemment toujours se lire à différents degrés de hauteur, de largeur ou de profondeur. N'empêche que le plus roué des candidats n'en sera encore que le plus niais s'il ne se doute pas que, du plus court au plus long terme, le cruel matois qui ne dort jamais que d'un œil, au tréfonds du bon peuple, ne guette que celui dont il pourra se faire son meilleur Winkelried. Non pas certes simplement quelque héroïque victime (attention, tout de même, c'est aussi une pose où le nouveau Vizir excelle !), mais un homme à l'envergure d'une brassée de première ligne de lances et qui lui manifeste une dévotion, non pas à lui, mais à la nation et à son Histoire tout entière, digne d'un tel vote.

C'est ce qui frappe de nullité, ici, le cynisme de la malandrine marchandisation du vote, comme de la démocratie en général, auquel se complaisent de modernes théoriciens du choix social en prétendant le réduire à un marché où les candidats vendraient leurs

promesses au cours plus ou moins fluctuant de la monnaie des voix. Dans une telle espèce de "marché" où l'intérêt de l'élu s'identifie, quoi qu'il se figure, à celui de la nation, il n'a rien à gagner que de pouvoir tout y sacrifier, sans nulle contrepartie qu'une certaine mémoire de ce qu'il aura été, quand il ne sera plus.

Et le prodige est que lorsque le peuple peut pressentir en une volonté une pareille capacité de dévotion, alors, non seulement il la consacre et la sacre, mais il peut à son tour s'exalter du sacrifice qu'il lui consent s'il juge de circonstance qu'elle n'ait rien à lui promettre que « *du sang et des larmes* ».

### c- Le temps de l'élection

Je concède la rareté, l'improbabilité sans doute, que le prétendu modèle du marché se hisse, à l'occasion d'un vote, jusqu'au degré d'accomplissement, de noblesse et de beauté d'un tel marché, pareillement faussé, de pareilles fausses dupes. Mais si exceptionnelle qu'en demeure la possibilité, elle suffirait à elle seule à fonder l'institution des conditions ordinaires à défaut desquelles, simplement, elle serait exclue, à cette échelle en tout cas, la seule qui lui donne toute sa portée.

L'élection présidentielle directe ouvre ainsi périodiquement l'opportunité sans égale, pour un peuple, de s'unir en un qui soit l'émanation de tous et, par la vertu de cette conversion de leurs vœux en une volonté une, le représentant, pourtant comme leur semblable, non pas de l'ensemble des électeurs du moment, mais au-delà des fluctuations de leurs humeurs et du cours des événements, et dans la durée nécessaire à une volonté pour se prouver, celui de la nation tout entière à laquelle cette élection le voue et qui, de toute son Histoire, passée aussi bien qu'avenir, le transcende et l'exhousse, de si bas que ce soit, vertigineusement au-dessus de lui-même.

J'ai longtemps cru que Chirac serait le fossoyeur de la V<sup>ème</sup> République et, en particulier, de sa définition de la fonction présidentielle : j'en suis à me demander s'il ne devient pas au contraire, à proportion de sa croissante inconsistance, la meilleure preuve de la validité du statut qui lui confère, pratiquement malgré lui, ce qu'il conserve encore d'autorité, à laquelle même ses plus farouches opposants n'ont cessé de recourir dans les moments de crise que nous venons de traverser.

Finalement, je ne vois, pour souhaiter l'abolition de l'élection présidentielle directe, que des partisans du Non au TCE qui devaient ne le refuser que parce qu'ils ne le trouvaient pas encore assez supranational. Car on aura compris que le temps de cette élection est bien celui qui est supposé exercer régulièrement le peuple à suspendre son présent à la totalité de l'Histoire où il s'inscrit en se mesurant, pour ainsi dire, à la réalité historique et vivante, en perpétuelle régénération, de la communauté toujours ouverte qu'est la nation. C'est un temps de surplomb où chacun est invité, au moins pour ce temps, à la même hauteur de vue qu'il requiert, sur le long terme, de celui qu'il se sera choisi. C'est le temps d'une rencontre, en effet décisive : d'un homme et de son peuple, du peuple et de sa nation, d'une histoire d'un temps et du temps de l'Histoire.

## Pour un scrutin à trois tours

Il ne faut pas manquer cette rencontre. Elle n'est pas seulement le moment critique par excellence de la plus haute solidarisation nationale et d'une éducation politique universelle, ne présupposant d'aucun acquis, ne se limitant à aucune génération ni à aucun intérêt catégoriel ou régional –qui n'ait à prendre en compte la nécessité de sa subordination à cette idée d'un monde constitutive de toute nation ; elle n'est pas seulement l'épreuve de cette exigence la plus essentiellement politique d'une parole qui s'adresse à tous d'une seule voix et doit s'entendre en un même sens de la Bourgogne aux Antilles, de la Réunion au Mont-Saint-Michel, du V<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, de l'esprit le plus grave au plus léger, du plus vif au plus endormi, et en commençant, peut-être, par le plus endormi, toujours en application de ce principe de l'a fortiori, en l'occurrence, que ce qui est audible à un esprit dormant doit à plus forte raison l'être à un prix Nobel dont l'autorité, dans le même temps, n'en demeure pas moins une pierre de touche, parmi d'autres, de la crédibilité des différents discours. Mais cette rencontre, qui n'est donc pas uniquement celle de tous avec tel ou tel, mais par là d'abord entre tous, les oriente avant tout ensemble comme un seul homme, non pas vers tel ou tel, mais dans le sens de la responsabilité historique de la nation qu'ils ont à porter, oblativement, d'un passé à un avenir qui à la fois les dépasse et ne dépend plus que d'eux.

Et c'est dans la conscience de cet enjeu qu'il faut convenir des conditions les plus adéquates à ce qu'un homme, en effet, se rencontre, auquel correspond le vœu du plus grand nombre d'en élever un à hauteur de l'Histoire.

### **1- L'heure de vérité de la démocratie**

Il s'agit donc, premièrement, de satisfaire au maximum raisonnable de probabilité d'une telle rencontre en commençant par se conformer au principe, qui est effectivement le nôtre, d'un maximum de liberté en même temps que de responsabilité des initiatives de candidature, sans autre souci du degré de démarcation réelle des différentes options qu'elles proposent, ni donc du risque de dispersion des voix favorables à une même option générale sur plusieurs concurrentes : ce genre d'appréciation ne revient, en dernière instance, qu'à l'ensemble des électeurs, et selon des critères ne relevant, là encore, que de la liberté de chacun.

Le système actuel qui limite pratiquement à une vingtaine le nombre des candidats potentiels me paraît a priori satisfaisant. Ce qui ne l'est pas, c'est qu'on doit passer, au second tour, de vingt à deux ! Cette réduction implique une part d'aléatoire mécanique dans la détermination des majorités relatives sans rapport ni proportion présumables à la possibilité de l'irrationalité subjective des votes. Au point qu'il ne me semblerait pas illégitime, ici, de corriger ce défaut par la dose de rationalisation des scrutins qu'induit, à mes yeux, non moins mécaniquement la pondération de Borda. Il risquerait d'ailleurs de s'en dégager des ouvertures surprenantes, susceptibles de renouveler significativement la vie politique française, en tout cas de l'assainir en obligeant les partis à se proportionner plus démocratiquement les uns aux autres, voire à se reconfigurer en fonction d'une meilleure lisibilité de la diversité de détermination des électeurs.

Encore ne serait-ce qu'un correctif qui ne résoudrait pas, quel qu'en fût le gain, le seul vrai problème : plus abondantes sont les options, plus leur est difficile de se développer, non seulement selon leurs positivités respectives, mais chacune à l'épreuve de toutes les autres et, mieux encore, de chaque autre et dans un ordre qui n'en favorise aucune, sans compter la difficulté pour chaque électeur d'apprécier, dans ces conditions, la mesure dans laquelle chacun des candidats satisfait bien, tout au long de ses confrontations, au principe logique élémentaire de ne jamais se contredire en contredisant aucun autre. C'est pourquoi tous les systèmes de vote par classement consistent à renvoyer à l'électeur la charge de ce travail d'information, d'explicitation et de confrontation qu'il revient à l'initiative des candidats de soutenir et d'alimenter à proportion de leurs capacités respectives de diffusion et de



mobilisation. Reste qu'il y manque toujours l'épreuve du débat démocratique, non seulement d'idées, à portée de purs esprits, mais bien d'homme à homme et à l'adresse de tout un peuple assemblé, un débat où s'évalue à quel degré d'authenticité quel homme est capable de porter, audiblement à tous, quelle idée, le débat dont il n'y a que l'élection présidentielle directe qui ouvre la possibilité.

Le débat est un dialogue où l'idée prend vie en ayant à se mesurer à sa contestation et à s'approfondir, à se clarifier, à se démontrer, à prouver sa force même, son dynamisme et sa consistance dans l'imprévisible mouvement de cette confrontation. Et où celui qui la porte se mesure, lui aussi, à la vérité de son engagement.

C'est là le moment démocratique par excellence. Même dans une agglomération de moins de 50 000 citoyens, telle que l'Athènes du V<sup>ème</sup> siècle, la démocratie n'est pas un régime où chacun serait Périclès, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et trois cent soixante cinq jours par an (tant qu'à cultiver l'anachronisme, autant nous en tenir à notre calendrier). C'est tout de même un régime où Périclès permet à Phidias de s'occuper d'autre chose que de politique ou des "affaires de la cité" —grâce à quoi, du reste, nous avons une idée de la tête de Périclès. Et tant mieux, entre autres parce qu'il se trouve que, tout en étant vraiment un démocrate, ce n'était vraiment pas n'importe qui, de sorte qu'on m'estimera peut-être futile, mais je suis plutôt content de savoir à quoi il ressemblait. Et je ne parle pas de Sophocle, d'Euripide, etc., etc. (et là, il ne s'agit plus seulement de leur tête, mais surtout de ce qui en est sorti !).

Tout cela pour dire que même le scrupuleux attachement de la cité athénienne à une démocratie directe appropriée à sa dimension ne l'a pas empêchée de se confier successivement, et sur de longues durées, à des Clisthène, Ephialte ou Périclès dont elle avait assez d'intelligence pour discerner le génie politique et ne pas vouloir s'en priver. On parle du « siècle de Périclès » (au plus une trentaine d'années) comme d'une apogée de la démocratie en Grèce. Je suis le premier à réclamer qu'on ne compare que ce qui est comparable, mais puisque d'aucuns tiennent à l'Histoire (ou à la Philosophie) au flipper, observons juste que le démocrate Périclès, bien au-delà de la pure symbolique d'une personnification, n'a pas moins "personnalisé" son siècle qu'un certain monarque Louis, quatorzième de son nom, le XVII<sup>ème</sup>.

## 2- A l'aune d'une conception héroïque de l'idéal républicain

Le problème est seulement, pour une démocratie de la dimension de la nôtre, de se ménager les conditions d'accès et d'exercice du pouvoir les plus favorables à l'émergence de la liberté qui en sera la plus digne. L'impersonnalité constitutive du vote, ou son anonymat, n'implique nulle dépersonnalisation de l'autorité qui doit en émaner : quelle triste, insipide, paralytique et inhumaine démocratie que celle d'une telle démonocratie du ressentiment à l'égard de tout ce qui se distingue et, en général, de toute espèce de force, voire de toute supériorité, qu'elle soit intellectuelle, morale, politique militaire, judiciaire, etc. On ne sert pourtant pas davantage les plus faibles en se désarmant, non plus qu'on ne soigne un malade en s'inoculant son virus (je veux dire qu'à tout prendre, il est tout de même préférable que ce soit un bon nageur qui plonge pour sauver l'enfant de la noyade, s'il s'en trouve un). Mais le souci des plus faibles n'entre pas pour beaucoup dans cette aversion instinctive à reconnaître quelque force et quelque autorité que ce soit. Sinon diluées dans l'irresponsabilité d'une masse cotonneuse indistincte, justement caractéristique des totalitarismes dont on ne cesse de nous brandir l'épouvantail. Et avec plus de raison qu'on ne pense, d'autant plus que toujours à contresens.

« *De toutes les matières, nous serinent europouistes et supranationistes confondus, c'est la ouate que je préfère* ». On n'empêchera jamais cette fascination de la ouate, chez les ouon-ouons. Elle signifie seulement que la démocratie, elle aussi, elle surtout, a besoin de héros qui l'arrachent à son éternelle tentation du coton, de la filasse et, à terme, du fulmicoton. Et on sent bien que ce qui les enfulmine déjà, nos ultra-pseudo-démo, c'est justement cette seule idée du héros, de la moindre tête qui dépasse.

Aristophobie noble comme l'antique. Héraclite (plus d'un demi millénaire avant Jésus-Christ) écrivait déjà : « *Mieux vaudrait pour les Ephésiens adultes, se pendre tous et abandonner aux enfants la cité, eux qui ont banni Hermodore, l'homme d'entre eux le plus capable, disant : qu'aucun de nous ne soit le plus capable ou, s'il en est un, que ce soit ailleurs et*

*parmi d'autres* ». Il y aura toujours un avant-dernier, plus capable sous un rapport ou l'autre, que le dernier, lequel ne pourra plus le chasser : si l'égalité doit exclure tout classement et toute hiérarchie, alors la mort seule égalise totalement, et encore sous la condition que chacun se la donne. Autant laisser la cité aux enfants, jusqu'à ce qu'ils se pendent, une fois en âge de voter.

Mais l'idéal de la démocratie et de l'égalité, même des conditions, c'est-à-dire de ce que j'appelle République, je ne le trouve pas, quant à moi, dans un tel minable ramassis mortifère de moutons envieux que tyrannise déjà la peur de la tyrannie. La République est héroïque, ne le sait-on pas ? Comment ne le serait-elle pas, étant donné ce qu'elle veut ! Elle l'est tellement qu'elle se reconnaît ses propres héros, les manuels de la III<sup>ème</sup> en témoignent, jusqu'en amont de la royauté incluse : Vercingétorix ou Jeanne d'Arc, autant que ceux de la Révolution et à suivre. Et à ce point juste pour leur seul héroïsme que c'en est à se demander si elle ne les admire pas davantage, si elle ne les préfère pas encore vaincus que dans la victoire. Vaincus et donc vains.

On ne l'appellera pas celui de la Libération, l'homme qui arpentera les Champs Elysées d'un triomphe loin de n'être que le sien, mais l'homme du 18 juin, dont la croix continue de brûler à Rouen. Or ce n'est que pour une légitimation pareille à la sienne qu'il ne se voudra de successeur qu'autorisé par la seule voix du peuple, uni en un seul peuple et souverain juge, parmi ceux qui se présentent à lui, les uns à l'épreuve des autres, du plus libre et capable d'entre eux de se donner à tous et de lier indéfectiblement son sort à celui de la nation.

Il ne faut donc pas manquer, il ne faut plus prendre le risque désastreux d'é luder cette épreuve, par excellence, de la République, pour la retrouver un beau matin sinistrement grugée, coincée en otage, ma République, ma France héroïque, entre Doublepatte et Patachon, le duo pathétique, le dos-à-dos tragi-burlesque des deux complémentaires canines canailles, l'une pour détecter l'étranger à l'odeur, l'autre pour lui planter les crocs là où je pense : pas de face à face, en effet, entre deux qui s'entendent si bien, gag des deux duellistes, revolver à l'épaule, dont l'un s'éloigne indéfiniment de l'autre sans jamais se retourner...

### **3- Proposition de résolution du problème initial**

Entendons-nous bien, je ne jette la pierre à personne (ils seraient fichus de me la rapporter !). Je ne dis pas que ce n'était pas le mieux à faire, la situation étant ce qu'elle était. C'est qu'elle puisse l'être qu'il faut empêcher : je demande un troisième larron, à ce deuxième tour, et donc un troisième tour.

#### a- Nécessité de trois candidats au deuxième tour

Pourquoi seulement trois au deuxième, et non pas quatre ou davantage ? D'abord parce que je veux les voir chacun au moins une fois seul à seul face à chacun des autres, ce qui implique déjà six débats pour quatre candidats (dix pour cinq, et quinze pour six !), le nombre de trois candidats étant donc le seul qui limite au leur celui de leurs débats. Et encore faut-il corriger le déséquilibre induit, lors du deuxième débat, de ce que l'un en soit au deuxième et l'autre à son premier, en ménageant une quatrième confrontation à trois où chacun puisse en être à son troisième et ainsi en situation de répondre, à chacun des deux autres, de la cohérence de sa double opposition à l'un et à l'autre.

Il en résulte, et c'est mon deuxième argument, que chacun ayant intérêt à se démarquer des deux autres en pointant ce qui les rapproche l'un de l'autre, la confrontation a pour effet mécanique une clarification des implications et de la complexité de chacune des options en jeu, au-delà du simple manichéisme qui pourrait se retrouver dans une opposition deux à deux. C'est une machine à rationaliser le vote, mais par la rationalisation même des options, sans présupposition de la rationalité des électeurs.

Si la démocratie doit tendre à ce que règne la raison, ce n'est pas en la présumant acquise, mais elle-même en la "démocratisant". Ici intervient cette exigence d'humilité pédagogique, en même temps que d'abord proprement intellectuelle, d'une communicabilité la plus extensive du plus difficile, humilité qui ne présuppose pas non plus l'égalité, mais l'institue (vocation, par excellence, de l'instituteur), sans avoir à donner d'autre signe d'elle-même que l'intelligibilité où elle se prouve, en aval de la puissance et de la fécondité de la détermination

d'où elle émane et qu'on attend de lui voir d'abord manifester. En quoi m'apparaît le plus profond de la vertu que Montesquieu disait devoir être le seul principe de la République.

#### b- Nécessité d'un troisième tour

Mais il faut aller jusqu'au bout de cette logique : des trois candidatures en présence, il est naturel que ce soit la plus extrémiste qui ait le moins de mal à se démarquer des deux autres, surtout si elles représentent l'une et l'autre deux tendances appartenant à une même orientation générale opposée à la première. Il est donc hors de question que celle-ci puisse tirer avantage d'une division des voix de l'orientation éventuellement majoritaire pour l'emporter par une majorité simplement relative, comme ce pourrait être le cas si l'on en restait à une élection à deux tours. Il est par conséquent nécessaire de prévoir un troisième tour où ne soient retenus que les deux premiers du précédent.

Et c'est même à ce point nécessaire que la question se pose pour moi, très sérieusement, de savoir s'il ne conviendrait pas, en apparence contre toute logique, de le rendre obligatoire jusque dans l'hypothèse où une majorité absolue se serait déjà dégagée du deuxième. Il me paraît exclu, en effet, que l'ultime décision n'ait pas pour enjeu de trancher, à l'issue d'un ultime face à face, entre les deux termes, pour la première fois, d'une seule et même véritable alternative. Il ne suffit pas que l'élu le soit à la majorité absolue, encore faut-il que celle-ci ne soit pas réductible à un cas particulier, limite ou extrême, quasi accidentel, de la majorité relative.

Il pourrait certes sembler, de prime abord, qu'une majorité absolue obtenue par un candidat sur deux autres serait a fortiori assurée de se voir confirmée sur l'un seulement de ces deux : mais ce calcul ne vaut que sous la supposition factice d'une égale quantité, d'un tour à l'autre, des suffrages exprimés. Si l'on veut au contraire donner toute sa consistance à la liberté d'expression du suffrage, que ce soit dans l'abstention ou dans le vote blanc, on doit aussi respecter cette possibilité, pour une fraction décisive d'électeurs, de commencer par exprimer leur désaveu des trois options qui leur sont proposées, avant de se prononcer, en désespoir de cause, plutôt contre l'une des deux restantes qu'en faveur de l'autre. C'est même la seule façon de rendre leur vote pleinement significatif, et avec plus de force encore qu'en juin 2002, dans la mesure où la part d'aléatoire tenant à la dispersion des voix aura été cette fois réduite à quantité négligeable.

Si, en revanche, la majorité se trouve confirmée, surtout dans l'hypothèse d'un vote extrémiste, où ce serait le plus nécessaire, alors la légitimation de l'élu n'en sera que d'autant renforcée, obligeant à une mobilisation d'autant plus consciente et volontaire des forces vives de la nation, que ce soit dans son sens ou contre lui. Je vois mal, en tout cas, sous quel prétexte on pourrait prétendre se dérober à une telle épreuve de vérité du verdict populaire.

#### c- Réponse élégante à une futile objection technique

Il est vrai qu'on sous-estime toujours la capacité de mépris, de cynisme ou de mauvaise foi qui n'a cessé d'être celle des ennemis de la démocratie. C'est pourquoi je voudrais un instant m'amuser à prendre au sérieux l'objection qu'ils ne manqueraient pas d'adresser à cette proposition de réforme du scrutin de l'élection présidentielle directe si elle parvenait jamais jusqu'à la hauteur de leurs sphères : très prosaïquement le coût de l'opération. Deux tours passe encore (quoique j'aie entendu s'offusquer une autorité journalistique de ce que nous soyons, m'a-t-elle appris, la risée de toute l'Europe, « étant les seuls en Europe... » – toujours la fameuse flétrissure : ils ont l'esprit si bas qu'ils n'imaginent même pas combien nous flatterait que ce fût seulement vrai ! – à devoir attendre quatre tours, en comptant les législatives, avant de savoir qui nous dirigera...), mais un troisième...bonjour les dégâts, et d'abord, donc, matériels !

Je me garderai bien de perdre une seconde à leur contester la pertinence de l'objection sur laquelle je préfère de beaucoup m'appuyer pour porter à l'attention de mes lecteurs cette simple observation, d'ordre élémentairement arithmétique : en passant du septennat au quinquennat sans réforme du scrutin, on a augmenté la dépense électorale d'environ une moitié par quinzaine d'années, deux septennats couvrant, à un an près, trois quinquennats. La réforme ici proposée représente une bien moindre augmentation par élection puisque le surcroît ne s'ajoute qu'à une masse dont l'essentiel est constitué par les frais d'ouverture de la campagne électorale et d'organisation des élections, les plus onéreuses étant d'ailleurs, par définition, celles du premier tour où les candidats sont les plus nombreux. Il suffirait donc

(sous réserve, il va sans dire, d'une consultation référendaire) de revenir au septennat pour que le scrutin à trois tours soit moins coûteux que l'actuel scrutin à deux tours du quinquennat.

Or je suis personnellement favorable au septennat, comme au seul mandat qui permette à un projet politique de produire des effets évaluables sur une échéance outrepassant toute limitation électoraliste, et par un corps électoral suffisamment renouvelé pour que cette évaluation même ait valeur nationale et, par conséquent, historique. J'ajoute qu'à mes yeux, cet affranchissement de l'électoralisme serait encore mieux assuré par un septennat non immédiatement renouvelable, dont la sanction électorale se déporterait alors sur le candidat en faveur duquel rien n'empêcherait le sortant de se prononcer, avec d'autant plus d'autorité que le suffrage lui aurait été plus favorable : ce qui comporterait en outre l'avantage de dissocier sa politique de sa seule personne.

## Conclusion

Je suggère donc, après beaucoup d'autres –et dès avant le 21 avril 2002– une élection présidentielle directe à trois tours et, plus précisément, dont le premier soit aussi ouvert que possible, éventuellement traitable par la pondération de Borda, le deuxième, à trois candidats et le troisième, inéludable, y compris en cas de majorité absolue de l'un des trois au deuxième.

Non moins essentielle que l'organisation du scrutin, celle de la campagne électorale doit confronter, à l'issue du premier tour, chacun des trois candidats en présence à chacun des deux autres, avant une quatrième confrontation commune aux trois, puis une cinquième, au troisième tour, entre les deux restants.

Les garanties démocratiques et républicaines qu'autorise une telle organisation du scrutin et de la campagne électorale justifient de rendre au mandat présidentiel sa véritable signification, qui n'est pas de promouvoir un programme gouvernemental, mais d'assurer, d'une majorité législative à une autre, la continuité d'un projet politique de portée nationale, c'est-à-dire historique, libre de tout électoralisme et dont la meilleure condition me paraît un septennat non immédiatement renouvelable.

Nul ne saurait contester que, sans préjudice d'aucune autre, cette réforme représenterait un progrès dans l'exigence de cohérence démocratique et républicaine de notre peuple et de la nation qui s'affirme en lui, quel que doive en être le destin.

Nous serions naturellement « les seuls en Europe et dans le monde » à exiger trois tours pour un septennat non renouvelable avant sept autres longues années. Nous serions donc, aux yeux de quelques paranoïaques, ou nous supposant tels, un objet de risée planétaire et, sans doute, cosmique.

Il en ressortirait, en tout cas, une puissance d'affirmation de la nation, sur la scène internationale, directement tirée de la souveraineté du suffrage populaire, sans égale ni précédent.

De quoi nous faire encore friser de panique panurgienne les frileux blancs moutons qui ne savent où se fondre pourvu qu'ils se fondent, et si possible dans une toute blanche fusionnelle Europe, toute à leur image et seule ressemblance.

Mais bon ! Après tout, n'est peut-être pas noir qui veut...

[thibaud.delahosseraye@wanadoo.fr](mailto:thibaud.delahosseraye@wanadoo.fr)